

Compte rendu de l'opération contre base élèves du 9 décembre à Josselin

- 1- Arrivée des parents, enseignants et directeurs devant l'école Suzanne Bourquin de Josselin.
- 2- Les parents bloquent l'accès de l'établissement.
- 3- Entretien avec les journalistes (OUEST FRANCE et LES INFOS).
- 4- L'inspecteur sort de l'école et nous demande les raisons de notre présence. Nous expliquons que nous refusons que les directeurs entrent dans l'établissement pour se voir remettre les « clés » du logiciel « Base-Elèves ». Il demande à s'entretenir avec « un délégué ». Cinq parents le suivent dans un bureau à l'intérieur.

Compte rendu de l'entrevue :

Tour de table : l'inspecteur de circonscription M. Auffret, Une maman de La Chapelle Caro, Un papa de Concoret, Une maman de Guer, Un papa et une maman de Mauron.

L'inspecteur nous explique qu'il est là pour nous écouter et entendre nos revendications. Nous expliquons que notre présence ce soir est le résultat du refus de l'administration à entendre nos sollicitations aussi bien sur le problème des affectations que sur celui de « Base Elèves ».

Nous expliquons notre opposition aux fichiers de « Base Elèves » selon différents axes :

- Absence de garantie de confidentialité des données. La CNIL dont l'avis n'est que consultatif n'est pas en mesure de garantir cette confidentialité. Elle n'a pu que donner un avis défavorable concernant certains « champs ».
- Atteinte aux libertés individuelles.
- Absence de consultation démocratique.
- Processus insidieux d'installation du système sur le territoire.
- Dangerosité du « maillage » induit par le recoupement de plusieurs logiciels « Base-Eleves », Base Ecole, Base Evaluation, Prévention de la délinquance (fichiers des Mairies)...et tous ne sont pas encore dévoilés.
- Centralisation des informations : Nous pensons que le principe même du recueil numérisé et systématique de toutes les informations caractérisant un enfant sous prétexte de constituer un nouvel et efficace outil de gestion administrative s'avère en fait destructeur du nécessaire rapport de confiance entre les équipes enseignantes, les enfants et les familles.

L'inspecteur signale que les directeurs répondent à une injonction de leur hiérarchie et qu'il n'y a pas ici place pour la contestation. Nous répondons qu'en tant que parents d'élève nous sommes concernés au premier chef.

L'inspecteur avance qu'en terme de gestion des effectifs de classe et d'établissement de la carte scolaire « Base-élèves » est un outil indispensable. Nous répondons que les recensements papiers ont fait leurs preuves. Nous rappelons alors que l'autre objet de notre mobilisation concerne les multiples carences d'affectations et autres compléments de postes. L'inspecteur nous demande pourquoi nous mêlons les deux sujets « Base-Elèves » et Affectations. Nous lui répondons que selon nous il s'agit bien-là de deux sujets distincts. C'est bien l'administration qui a fait l'amalgame en menaçant les écoles de ne prendre en compte que les effectifs recensés au travers de « Base-Eleves ».

Nous concluons en ces termes :

Base-élèves : Nous réitérons notre farouche opposition aux fondements de « Base-Elèves » et assurons de notre détermination à nous y opposer par tous les moyens légaux..

L'Education Nationale est un service public. Nous parents, citoyens et/ou contribuables exigeons que l'inspection Départementale d'Académie fasse enfin son travail et pourvoie sans délais les postes en souffrance.

Nous attendons que soient précisés délais et modalités du rétablissement de la situation.

Nous suggérons à l'inspecteur qu'un premier pas vers l'apaisement consisterait à ne pas conditionner les affectations de postes à l'utilisation de « Base-élèves ».